

## Immigration

# Une étude dénonce «la politique d'asile à deux vitesses» de l'ODM

**Les Observatoires du droit d'asile dénoncent la lenteur des procédures des requérants qui ont le droit de rester**

Lucie Monnat

L'Office fédéral des migrations (ODM) est lent, bien trop lent. C'est en tout cas l'avis des trois Observatoires du droit d'asile et des étrangers dans leur dernier rapport en commun. L'étude dénonce un «système d'asile à deux vitesses»: depuis l'accélération des procédures, les requêtes qui ont peu de chances de recevoir un avis positif se traitent parfois en quarante-huit heures. Par contre, les demandes qui sont considérées comme fondées peuvent quant à elles traîner des années durant.

Or, le statut de requérant est précaire et instable, rappellent les Observatoires. Plus vite ces personnes quittent ce statut, plus rapide sera leur intégration dans la société suisse. «Le maintien pour une longue durée dans le statut de demandeur d'asile empêche l'accès à un emploi, à un logement ou à un apprentissage», rappelle l'étude.

Cette lenteur administrative aboutit aussi à des non-sens, à l'exemple des ressortissants syriens. En 2013, le Conseil fédéral a annoncé l'accueil d'un contingent de 500 personnes suite à la crise qui secoue le pays. «Or, il y avait à ce moment en Suisse des Syriens qui attendaient depuis près de deux ans une réponse de l'ODM.» Pire encore, le rapport estime que l'ODM fait traîner les demandes des mineurs non accompagnés, une population pourtant considérée comme «particulièrement vul-



Quand le Conseil fédéral a annoncé en 2013 l'accueil d'un contingent de 500 Syriens, certains ressortissants de ce pays attendaient déjà depuis deux ans une réponse. KEYSTONE-A

néable». «Il s'agit d'un manque de volonté politique, sûrement aussi de ressources humaines, mais certaines priorités peuvent être aussi fixées autrement par l'ODM», estime Mariana Duarte, coordinatrice de l'Observatoire romand et auteure du rapport. Par exemple en octroyant automatiquement un permis de séjour passé un certain délai d'attente ou en traitant les requêtes des mineurs non accompagnés comme prioritaires.

## Améliorations en vue

De son côté, l'ODM rappelle qu'il a été surchargé de demandes au cours des dernières années et que le traitement en priorité de celles qui sont sans espoir présente, par expérience, la meilleure solution pour en réduire le nombre. Raison pour laquelle il a introduit à la mi-2012 cette nouvelle hiérarchisation du traitement des demandes. L'ODM rappelle aussi les améliorations apportées par le projet de restructuration du domaine de l'asile. Les futurs centres fédéraux réuniront tous les acteurs des procédures d'asile afin de réduire considérablement le temps des procédures.

A terme, les nouvelles mesures, testées depuis janvier 2014 à Zurich, devraient permettre d'expédier toutes les requêtes en moins d'un an. Enfin, l'Office indique que l'un des plus gros défis de 2014 sera de traiter les demandes des personnes ayant besoin d'un niveau de protection élevé (à l'instar de celles originaires d'Erythrée, de Syrie ou de Chine). «Celles-ci seront traitées sur le principe du premier entré, premier sorti», précise l'ODM. Contrairement à ce qu'affirme le rapport des Observatoires, les demandes des mineurs non accompagnés sont quant à elles examinées en priorité depuis des années, se défend l'Office.

## Centres argoviens dans la tourmente

● Le Canton d'Argovie se déchire maintenant depuis plusieurs semaines au sujet de l'ouverture d'un nouveau centre d'asile à Aarburg (AG). La Commune de 7300 habitants s'est lancée dans une bataille avec le Canton pour empêcher l'installation de 90 réfugiés syriens dans deux de ses bâtiments. Les autorités communales ont trouvé une faille juridique et ont exigé du Canton un permis de construire pour le changement d'affectation des immeubles. Le Canton a évidemment fait

recours. Mais, en attendant, l'ouverture du centre, initialement prévue à la mi-mai, est bloquée.

L'affaire d'Aarburg a déclenché une salve de colère contre la conseillère d'Etat en charge de l'asile, la Verte Susanne Hochuli. Les Communes qui ont fait l'objet de projets similaires dénoncent l'attitude de l'élue, qui leur impose des centres sans les consulter. Elles réclament d'avoir dorénavant voix au chapitre. «Il serait impossible de trouver des logements pour les requérants si les Communes

étaient averties au préalable», a rétorqué Susanne Hochuli, ce qui a eu pour effet de rajouter de l'huile sur le feu. En réponse, le député UDC Wolfgang Schibler a exigé hier sa démission. Le Grand Conseil a quant à lui accepté une série de nouvelles mesures qui devraient calmer les esprits. Les Communes auront, entre autres, la possibilité de soumettre les projets d'abris cantonaux à des restrictions de temps et de lieu. Une nouvelle répartition des compétences des Communes et des Cantons doit encore être discutée.